

Réservé à l'usage officiel

Point 15 de l'ordre du jour provisoire de la Conférence générale
(GC(59)/1) et Add.1)

Rapport sur la sécurité nucléaire 2015

Rapport du Directeur général

Résumé

Le présent rapport a été établi pour la cinquante-neuvième session ordinaire (2015) de la Conférence générale en réponse à la résolution GC(58)/RES/11, dans laquelle la Conférence générale priait le Directeur général de présenter un rapport annuel sur les activités entreprises par l'Agence dans le domaine de la sécurité nucléaire, sur les utilisateurs externes de la Base de données sur les incidents et les cas de trafic (ITDB) et sur les activités passées et prévues des réseaux d'enseignement, de formation et de collaboration, mettant en lumière les résultats importants de l'année précédente dans le cadre du Plan sur la sécurité nucléaire et indiquant les objectifs et les priorités du programme pour l'année suivante. Le présent rapport couvre la période allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015.

Recommandation

Il est recommandé que le Conseil des gouverneurs :

- prenne note du Rapport sur la sécurité nucléaire 2015 ;
- transmette ce rapport à la Conférence générale en recommandant que les États Membres continuent à contribuer volontairement au Fonds pour la sécurité nucléaire ;
- note que dix ans après son adoption, l'amendement de 2005 à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires (CPPMN) n'est toujours pas entré en vigueur ;
- engage toutes les Parties à la CPPMN à ratifier, à accepter ou à approuver l'amendement de 2005 dans les meilleurs délais ; encourage toutes les Parties à la Convention à agir conformément à l'objet et au but de l'amendement jusqu'à ce qu'il entre en vigueur et à mettre en œuvre les instruments internationaux juridiquement contraignants et non contraignants relatifs à la sécurité nucléaire ; et invite les États à utiliser pleinement l'assistance disponible à cette fin en participant aux programmes de l'Agence sur la sécurité nucléaire et l'assistance législative ;

- encourage tous les États à adhérer et à participer activement au programme ITDB et au groupe de travail de l'Agence sur la sécurité des sources radioactives ;
- encourage les États qui ne l'ont pas encore fait à nommer des représentants au Comité des orientations sur la sécurité nucléaire et à contribuer ainsi à l'établissement d'orientations convenues à l'échelon international sur la sécurité nucléaire ;
- encourage les États Membres à utiliser volontairement les services consultatifs de l'Agence en matière de sécurité nucléaire et les examens par des pairs pour échanger des vues et des conseils sur les mesures de sécurité nucléaire et encourage l'Agence à organiser des réunions pour permettre aux États Membres intéressés de partager l'expérience acquise et les enseignements tirés, tout en respectant dûment le principe de confidentialité.

Rapport sur la sécurité nucléaire 2015

Rapport du Directeur général

A. Introduction

1. Le présent rapport a été établi pour la cinquante-neuvième session ordinaire (2015) de la Conférence générale en réponse à la résolution GC(58)/RES/11. Au paragraphe 33 de cette résolution, la Conférence générale priait le Directeur général de présenter un rapport annuel sur la sécurité nucléaire portant sur les activités entreprises par l'Agence dans le domaine de la sécurité nucléaire, sur les utilisateurs externes de la Base de données sur les incidents et les cas de trafic (ITDB) et sur les activités passées et prévues des réseaux d'enseignement, de formation et de collaboration, mettant en lumière les résultats importants de l'année précédente dans le cadre du Plan sur la sécurité nucléaire et indiquant les objectifs et les priorités du programme pour l'année suivante. Le présent rapport couvre la période allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015.

B. Le cadre juridique international

2. L'Agence a continué de faciliter l'adhésion à des instruments internationaux clés pour la sécurité nucléaire et leur application. Au cours de la période à l'examen, l'adhésion aux instruments internationaux établissant le cadre juridique international de la sécurité nucléaire a progressé.

3. Trois États sont devenus Parties à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires (CPPMN) et six États ont adhéré à l'amendement de 2005 à cette convention, ce qui porte à 84 le nombre d'États contractants à cet amendement. Au 30 juin 2015, il fallait encore que 17 États supplémentaires adhèrent à l'amendement pour que soit atteint le total de deux tiers des Parties à la CPPMN exigés pour que l'amendement entre en vigueur.

4. Au cours de la période à l'examen, cinq États Parties ont adhéré à la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, ce qui a porté à 99 le nombre total d'États Parties au 30 juin 2015.

5. Le Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives est un instrument juridique international non contraignant qui donne des orientations pour assurer le contrôle des sources radioactives et atténuer ou réduire le plus possible les conséquences en cas d'échec des mesures de contrôle. Par ailleurs, des orientations pour l'importation et l'exportation de sources radioactives ont été élaborées en 2004 pour faciliter la mise en œuvre du Code par les États. Au 30 juin 2015, 125 États avaient informé le Directeur général de l'Agence de leur intention de mettre en œuvre le Code de conduite et 94 États de leur intention d'appliquer les orientations qui le complètent.

6. Lors de la 58^e session de la Conférence générale, l'Agence a organisé une présentation des traités qui visait à promouvoir l'adhésion universelle aux traités multilatéraux pertinents dont elle est dépositaire, y compris ceux relatifs à la sécurité nucléaire. De plus, l'Agence a poursuivi un programme d'activités renforcé afin d'encourager les États à adhérer à l'amendement de 2005 à la CPPMN. Ce programme comprenait un atelier régional à l'intention des États russophones et des ateliers nationaux organisés aux Philippines et en Serbie pour promouvoir l'adhésion à l'amendement de 2005 et la mise en œuvre de cet instrument. Dans le cadre de ce programme, le Secrétariat utilise systématiquement d'autres manifestations comme des réunions au titre du Plan régional intégré d'appui en matière de sécurité nucléaire (INSSP), des activités d'assistance législative et des activités de sensibilisation en marge d'autres grandes manifestations pour promouvoir l'adhésion à l'amendement de 2005 et la mise en œuvre de cet instrument.

7. L'Agence a continué à faciliter la mise en œuvre de tels instruments internationaux grâce à des activités régulières dans le cadre de son programme d'assistance législative.

C. Grandes réunions et coordination

8. L'Agence a organisé la Conférence internationale sur les progrès de la criminalistique nucléaire : comment contrer la menace en constante évolution représentée par les matières nucléaires et autres matières radioactives non soumises à un contrôle réglementaire, qui s'est tenue à Vienne du 7 au 10 juillet 2014. Cette conférence a rassemblé 285 participants et observateurs venus de 76 États Membres et huit organisations internationales.

9. Il s'agissait de la première conférence internationale consacrée à la criminalistique nucléaire. Celle-ci joue un rôle important dans un régime national de sécurité nucléaire, en appuyant les recherches aux fins de l'application de la loi et les évaluations de la vulnérabilité pour repérer les domaines dans lesquels la sécurité nucléaire peut être améliorée. La Conférence a donné l'occasion de présenter les réalisations scientifiques récentes et de mettre en commun les données d'expérience et les enseignements tirés de l'application de la criminalistique nucléaire, de passer en revue les pratiques actuelles dans ce domaine et de recenser les progrès des outils d'analyse, de débattre des moyens de renforcement des ressources et des capacités de criminalistique nucléaire pour assurer la pérennité, et d'étudier les mécanismes permettant d'améliorer la coopération internationale et régionale dans le domaine de la criminalistique nucléaire¹.

10. Les séances techniques de la Conférence ont permis de tirer un certain nombre de conclusions clés, comme l'importance de la datation pour déterminer l'histoire des matières nucléaires, la difficulté de mettre au point des matières de référence certifiées appropriées pour améliorer la confiance dans l'intégrité des résultats des laboratoires, et l'importance de la participation de toutes les disciplines scientifiques pertinentes à la criminalistique nucléaire, notamment la science criminalistique, les sciences de l'environnement et le génie nucléaire.

¹ Les conclusions du Président sont disponibles à l'adresse :

<http://www-pub.iaea.org/MTCD/Meetings/PDFplus/2014/cn218/cn218PresidentsFindings.pdf>

11. Le Groupe de travail sur la surveillance aux frontières (BMWG) est un mécanisme créé par l'Agence en 2006 pour coordonner les activités de celle-ci et d'autres donateurs importants œuvrant pour des contrôles efficaces aux frontières, afin de faciliter la mise en œuvre de programmes dans les États Membres et de réduire et éliminer les doubles emplois.

12. Le BMWG a poursuivi ses efforts pour optimiser l'assistance internationale fournie pour améliorer la surveillance aux frontières, comme la distribution de matériel de détection des rayonnements, la mise en place de programmes de formation connexes et la conceptualisation des opérations et des instructions permanentes d'opération. Les activités du BMWG visaient essentiellement à améliorer l'appui aux États Membres d'Asie du Sud-Est et d'Afrique grâce à des cours internationaux de formation de formateurs sur les techniques de radiodétection, à des cours régionaux sur la mise en place de systèmes et mesures nationaux de détection, à la fourniture de matériel de détection fixe et portable grâce à des dons, et à l'appui à la création de capacités nationales de détection aux frontières. De plus, ce groupe a entrepris une révision complète de son programme de formation conjoint destiné aux agents de première ligne afin de mieux répondre aux besoins de ce public particulier.

13. L'Agence a participé à la 18^e réunion du BMWG, organisée en décembre 2014 à Washington, D.C. (États-Unis), et a accueilli sa 19^e réunion, qui s'est tenue à Vienne en mai 2015. À cette 19^e réunion, l'Agence a pris la présidence du BMWG pour la période 2015-2017. Aux réunions, les membres du BMWG se sont mis d'accord sur les futures activités conjointes et la coordination de l'assistance concernant les systèmes et mesures de détection, en vue d'éviter les doubles emplois.

14. La quatrième réunion du Groupe de travail sur la sécurité des sources radioactives (WGRSS) s'est tenue en avril 2015. Elle a rassemblé 60 participants de 43 États Membres et deux organisations ayant le statut d'observateur. Le WGRSS a examiné les activités menées dans le cadre d'initiatives bilatérales et multilatérales et les initiatives nationales visant à améliorer la sécurité des matières radioactives dans le monde, ainsi que le programme et les activités de l'Agence. Le résultat de cet examen aidera à guider les activités futures telles que la réalisation, à la demande, de missions consultatives et de missions d'examen par des pairs, l'élaboration d'approches réglementaires et la mise en commun des enseignements tirés, et la recherche de techniques pour améliorer la sécurité des matières radioactives et des installations associées.

15. Dans plusieurs résolutions de la Conférence générale, les États Membres ont encouragé le Secrétariat à continuer à jouer un rôle constructif et de coordination dans d'autres initiatives concernant la sécurité nucléaire, dans le cadre de leurs mandats et leurs compositions respectifs. Parmi ces initiatives figurent l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire (GICNT) et le Partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes (Partenariat mondial).

16. À cet égard, l'Agence a continué de participer, en tant qu'observateur officiel, aux groupes de travail du GICNT sur la détection, la criminalistique nucléaire et l'intervention et l'atténuation, ainsi qu'au Groupe chargé de la mise en œuvre et de l'évaluation (IAG) pour veiller à ce que les travaux du GICNT et de l'Agence restent complémentaires et éviter les doubles emplois. L'Agence a participé aux manifestations du GICNT ci-après :

- deux exercices sur table organisés conjointement par les groupes de travail sur la détection et la criminalistique nucléaire : « Northern Lights », à Helsinki (Finlande) (janvier 2015), et « Radiant City », à Karlsruhe (Allemagne) (mai 2015) ;
- une réunion de l'IAG et l'exercice sur table intitulé « Atlas Lion », à Rabat (Maroc) (février 2015) ;

- la simulation d'un procès international intitulée « Glowing Tulip », à La Haye (Pays-Bas) (mars 2015) ;
- la neuvième réunion plénière, à Helsinki (Finlande) (juin 2015).

17. L'Agence a continué de participer aux réunions du Partenariat mondial en vue d'assurer la coordination et d'éviter les doubles emplois au niveau international. L'Agence a participé à des réunions sous la présidence allemande (à Berlin en novembre 2014 et à Munich en avril 2015), au cours desquelles des stratégies visant à améliorer encore la communication entre les parties prenantes ont été examinées dans le contexte de domaines de programme spécifiques, dont la sécurité des sources radioactives, les centres de soutien à la sécurité nucléaire et la culture de sécurité nucléaire. L'Agence a aussi mené les débats du Partenariat mondial pour la culture globale de sécurité chimique, biologique, radiologique et nucléaire (CBRN). Elle a présenté son expérience concernant la promotion d'une culture de sécurité nucléaire forte qui pourrait s'appliquer aux domaines chimiques et biologiques, notamment des outils pratiques comme la méthodologie d'autoévaluation et l'approche systématique pour l'amélioration de la culture de sécurité nucléaire. Grâce à ces activités, les États du Partenariat mondial se sont félicités de l'appui de l'Agence, ont été mieux informés des activités de celle-ci et ont recensé des moyens par lesquels ils pourraient y contribuer tout en évitant les doubles emplois.

18. En mars 2015, l'Agence a publié le compte rendu intégral des travaux de la Conférence internationale sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives : maintien au niveau mondial du suivi continu des sources tout au long de leur cycle de vie, organisée à Abu Dhabi (Émirats arabes unis) en octobre 2013².

19. La réunion de hauts responsables de la réglementation, tenue lors de la 58^e session de la Conférence générale, a permis d'examiner les difficultés liées à la concession de licences pour les installations nucléaires compte tenu de considérations relatives à la sécurité nucléaire et de la gestion des interfaces avec la sûreté au cours de la procédure d'autorisation. Les participants à la réunion ont souligné l'importance de la responsabilité de l'État qui est d'établir et de maintenir en place un cadre juridique et réglementaire approprié pour réglementer la sécurité nucléaire, et de celle de l'organisme de réglementation, qui est de mettre en place, au nom de l'État, un cadre réglementaire approprié pour la sécurité nucléaire. Un cadre réglementaire approprié et sa mise en œuvre efficace permettent de faire en sorte que les mesures de sécurité nucléaires prises par le titulaire de licence soient adéquates et suscitent la confiance dans les niveaux de protection conférée aux matières nucléaires et aux autres matières radioactives, ainsi qu'aux installations et activités associées.

20. La Conférence internationale sur la sécurité informatique dans un monde nucléaire : discussions et échanges entre experts a été organisée par l'Agence à Vienne, du 1^{er} au 5 juin 2015. Cette conférence, qui a rassemblé plus de 700 participants et observateurs venus de 92 États Membres et 17 organisations, était la première conférence sur la sécurité informatique dans le domaine nucléaire organisée à l'Agence. Elle a donné l'occasion d'échanges aux autorités compétentes, aux exploitants, aux fournisseurs de systèmes et aux fournisseurs de services de sécurité, ainsi qu'à d'autres acteurs ayant un rôle dans les activités de sécurité informatique pertinentes pour la sécurité nucléaire des informations et de mettre en commun les enseignements tirés au niveau mondial. Des experts

² http://www-pub.iaea.org/MTCD/publications/PDF/Pub1667_web.pdf

internationaux, dont des hauts fonctionnaires et des spécialistes techniques, ont présenté plus de 200 exposés au cours des séances plénières et techniques³.

21. Dans les conclusions du Président figuraient les éléments clés suivants : a) la conférence a donné l'occasion de débattre au niveau mondial de la question de la sécurité informatique dans le domaine de la sécurité nucléaire. Il conviendrait cependant de développer et de maintenir la dynamique créée lors de la conférence. À cet égard, les participants ont demandé que soient organisées d'autres réunions internationales et régionales sur ce sujet, coordonnées par l'Agence ; b) la réaction de la communauté internationale à la suite de la conférence a montré que l'Agence devrait continuer à développer son rôle pilote dans l'appui aux États Membres en élaborant en temps utile des orientations internationales sur la sécurité nucléaire traitant de la sécurité de l'information et de la sécurité informatique. La conférence a joué un rôle essentiel dans la détermination des compétences mondiales en matière de sécurité informatique ; c) les systèmes informatiques et leur interconnectivité deviennent de plus en plus complexes et le deviendront encore plus. La recherche coordonnée et l'échange d'informations sont nécessaires pour appuyer la prévention de cyber-attaques visant la sécurité nucléaire et l'intervention en cas de telles attaques.

D. Principaux résultats

22. On trouvera ci-après résumés les principaux résultats, obtenus entre le 1^{er} juillet 2014 et le 30 juin 2015, concernant les éléments de programme énoncés dans le Plan sur la sécurité nucléaire pour 2014-2017.

D.1. Évaluation des besoins, informations et cybersécurité

D.1.1. Programme de la Base de données sur les incidents et les cas de trafic

23. Cinq États ont rejoint le programme de la Base de données sur les incidents et les cas de trafic (ITDB), ce qui porte à 131 le nombre total d'États participants. Au cours de la période à l'examen, les États ont signalé – ou confirmé au programme de l'ITDB – pas moins de 243 incidents, dont 116 se sont produits entre le 1^{er} juillet 2014 et le 30 juin 2015, les 127 autres s'étant produits avant le 1^{er} juillet 2014, mais n'avaient pas été signalés à cette date.

24. Sur les 243 incidents signalés, 16 concernaient la possession illicite et la tentative de vente de matières nucléaires ou de sources radioactives, parmi lesquels six mettaient en jeu des matières nucléaires. Toutes les matières mises en jeu dans ces incidents ont été saisies par les autorités compétentes de l'État informateur.

25. Soixante-et-un cas de vol ou de perte de sources radioactives ont été signalés, dont dix concernaient le vol de sources radioactives des catégories 1, 2 et 3. Pour deux de ces dix incidents mettant en jeu des sources dangereuses, il n'a pas encore été signalé dans l'ITDB que les sources radioactives avaient été récupérées par les autorités compétentes dans l'État informateur.

³ Les conclusions du Président de la conférence et les exposés présentés sont mis à disposition à l'adresse : <https://nusec.iaea.org/portal/DivisionofNuclearSecurity/2015InternationalConferenceonComputerSecurity/Conference/tabid/1063/Default.aspx>

26. Au total, 169 incidents signalés mettaient en jeu d'autres activités non autorisées. Ils concernaient notamment la détection de l'évacuation non autorisée de matières nucléaires et de sources radioactives, la détection de matières radiocontaminées, la récupération de matières radioactives non soumises à un contrôle réglementaire et la découverte de matières nucléaires et de sources radioactives dans des entrepôts non autorisés ou non déclarés. L'un des incidents signalés mettait en jeu de l'uranium hautement enrichi (UHE).

27. Au cours de la période à l'examen, les utilisateurs externes de l'ITDB étaient l'Organisation des Nations Unies, le Bureau des affaires du désarmement des Nations Unies, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, l'Organisation de l'aviation civile internationale, l'Organisation maritime internationale, le Comité international des transports ferroviaires, l'Organisation internationale de police criminelle (Interpol), l'Organisation pour la coopération entre les chemins de fer, l'Union postale universelle, l'Organisation mondiale des douanes, la Communauté des polices américaines (AMERIPOL), la Commission européenne (CE), l'Institut des transuraniens du Centre commun de recherche de la CE, la Communauté européenne de l'énergie atomique, l'Office européen de police (Europol) et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Ainsi qu'il est précisé dans le mandat de l'ITDB, ces utilisateurs externes reçoivent seulement des « informations à diffusion non restreinte » figurant dans la partie I (et non la partie II) du formulaire de notification des incidents de l'ITDB, qui contient des informations de base sur le type, la forme, la quantité et les intensités de rayonnement des matières nucléaires et autres matières radioactives mises en jeu.

D.1.2. Informations concernant l'ITDB

28. Au cours de la période considérée, parmi les activités de sensibilisation visant à promouvoir le programme de l'ITDB figuraient les ateliers régionaux et nationaux et les réunions de consultation ci-après :

- réunion régionale sur la détection et l'intervention pour la sécurité nucléaire : échange et coordination d'informations, Roumanie, (novembre 2014) ;
- réunion internationale sur les avantages qu'offre le fait de rejoindre le programme de l'ITDB, Vienne (novembre 2014) ;
- réunion nationale sur l'échange et la coordination des informations de l'ITDB relatives à la sécurité nucléaire, Roumanie (avril 2015) ;
- réunions sur les ressources en ligne de l'ITDB et réunion préparatoire de la réunion des points de contact de l'ITDB de juillet 2015, Vienne (janvier 2015).

29. L'Agence a participé à des réunions organisées par des organisations internationales, à savoir des ateliers d'Interpol sur la lutte contre la contrebande, organisés en juillet 2014, l'atelier régional d'Europol sur l'intervention dans une situation d'urgence résultant d'un événement de sécurité nucléaire, en octobre 2014, et la conférence régionale CBRN d'Europol, en juin 2015. Ces réunions ont notamment permis d'élaborer des plans pour améliorer l'expérience des utilisateurs de l'ITDB, de sensibiliser à la question de la performance de l'architecture nationale de détection en matière de sécurité nucléaire et de prendre davantage conscience de l'importance des menaces de sécurité nucléaire dans le monde.

D.1.3. Outils d'information et analyse

30. Un outil en ligne permettant de signaler des incidents à l'ITDB (le formulaire de notification des incidents, WebINF) a été rendu public en novembre 2014. Au cours de la période visée par le présent

rapport, 13 États ont utilisé ce mécanisme en ligne pour soumettre des notifications. Cet outil permet de mieux rationaliser le signalement des incidents et donne la possibilité aux États de fournir, sur une base volontaire, des informations supplémentaires concernant les incidents. Grâce à l'outil WebINF, les points de contact des États peuvent traiter les projets de rapports d'incidents WebINF en interne, ce qui permet à des utilisateurs autorisés multiples de contribuer au processus d'élaboration d'un rapport d'incident WebINF et de soumettre ce rapport lorsque toutes les informations pertinentes ont été confirmées. Cet outil permet aussi au Secrétariat de demander des informations supplémentaires, et aux points de contact des États de soumettre des actualisations ultérieures. Tous ces échanges sont traités dans le cadre de la zone d'accès restreint de l'ITDB, dans le Portail d'information sur la sécurité nucléaire (NUSEC) ; par conséquent, l'obligation de confidentialité est remplie.

31. Grâce à un autre outil logiciel, le WebITDB, les États ont aussi continué à bénéficier d'un accès en ligne aux informations de base concernant les incidents figurant dans l'ITDB. Au total, 98 utilisateurs de 57 États et cinq organisations internationales ont fait 450 recherches au cours de la période considérée.

32. Les participants à la réunion des points de contact de l'ITDB de juillet 2012 ayant demandé qu'on élabore de nouveau des rapports d'analyse biennaux, un rapport d'analyse pour 2013-2014 a été établi au cours de la période à l'examen et sera examiné à la réunion des points de contact, en juillet 2015. Ce rapport, qui sera mis à la disposition des points de contact de l'ITDB, porte sur l'analyse de 332 incidents, soit 10 % du nombre total d'incidents signalés à l'ITDB, et sera finalisé après la réunion de juillet 2015.

D.1.4. Plans intégrés d'appui en matière de sécurité nucléaire

33. L'Agence continue d'accorder une priorité élevée à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans intégrés d'appui en matière de sécurité nucléaire (INSSP), de manière à aider les États qui la sollicitent à adopter une approche structurée et globale pour le renforcement des capacités en sécurité nucléaire et à mieux coordonner leurs efforts avec elle-même et les donateurs potentiels afin d'assurer l'affectation appropriée des ressources et de réduire les doubles emplois.

34. Au cours de la période à l'examen, 13 États Membres ont officiellement approuvé leur INSSP, ce qui porte à 67 le nombre d'INSSP approuvés. Huit autres États Membres et un État non membre ont achevé la rédaction de leur INSSP et se préparent à l'approuver, et 16 États Membres ayant déjà un INSSP ont tenu des réunions d'examen conjointes avec l'Agence en vue de l'actualiser.

35. Pour renforcer la coopération avec les États en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre de leur propre INSSP et la coordination entre États ayant des besoins et des priorités similaires, l'Agence a organisé quatre ateliers régionaux, en Égypte, en Indonésie, en République de Moldova et en République-Unie de Tanzanie au cours de la période à l'examen. Ces ateliers, qui ont réuni des États de la région ayant des INSSP, ont aidé à recenser des besoins communs et particuliers en matière de sécurité nucléaire aux niveaux régional et national et ont permis de débattre des moyens de répondre à ces besoins, notamment à travers une coopération bilatérale, régionale et internationale.

36. Conformément à la résolution GC(58)/RES/11 de la Conférence générale, qui encourage le Secrétariat à continuer, en coopération avec les États Membres, à jouer un rôle constructif et de coordination dans d'autres initiatives concernant la sécurité nucléaire, l'Agence a organisé, avec la permission des États participants aux réunions, des séances consacrées à la coopération internationale en matière de sécurité nucléaire, qui ont rassemblé les États bénéficiaires intéressés, des pays partenaires et des organisations et initiatives concernant la sécurité nucléaire, pour examiner et optimiser l'assistance en la matière. Au cours de la période à l'examen, ces ateliers ont été organisés en Égypte et en République-Unie de Tanzanie.

D.1.5. Portail d'information sur la sécurité nucléaire

37. L'Agence a poursuivi le développement du portail d'information sur la sécurité nucléaire (NUSEC). Une mise à niveau majeure du serveur a eu lieu en mars 2015 pour améliorer la stabilité et la performance du système. Le portail NUSEC a actuellement plus de 2 500 utilisateurs enregistrés, dans 150 États Membres et 19 organisations. Le processus d'approbation du NUSEC a été simplifié pour permettre au Secrétariat de se charger de l'approbation de nouveaux comptes, ce qui s'est avéré beaucoup plus efficace. Un nouveau groupe d'utilisateurs du NUSEC, qui s'intéresse spécialement à la culture de sécurité nucléaire, a été créé.

D.1.6. Système de gestion des informations sur la sécurité nucléaire

38. Les travaux destinés à développer plus avant le Système de gestion des informations sur la sécurité nucléaire (NUSIMS) ont été poursuivis. Ce système fournit une plateforme web permettant aux États de procéder à une autoévaluation, de collecter, de gérer et de tenir à jour, sur une base volontaire, des informations relatives à la sécurité nucléaire les concernant. La structure du système d'autoévaluation est dérivée des Fondements et Recommandations dans la collection Sécurité nucléaire de l'AIEA. Le système a été conçu de manière à aider les États à évaluer leur infrastructure de sécurité nucléaire et à en suivre les progrès ; il facilite aussi l'identification et la hiérarchisation systématiques des besoins et permet à l'Agence de proposer, sur demande, une approche plus individualisée pour répondre aux demandes de certains États.

39. Au cours de la période considérée, 27 États Membres ont volontairement désigné des points de contact pour le NUSIMS, ce qui a porté leur nombre total à 72. Cinq réunions sous-régionales destinées à présenter le NUSIMS aux points de contact ont eu lieu au Cameroun, au Costa Rica, en Hongrie, au Maroc et au Zimbabwe au deuxième semestre de 2014. L'Agence a profité de ces occasions pour recueillir des informations en retour et des recommandations visant à améliorer le système. Six ateliers nationaux sur le NUSIMS, combinés à des examens INSSP, ont aussi eu lieu au Cambodge, en Mauritanie, en Ouganda, aux Philippines, en République-Unie de Tanzanie et en Zambie. L'objectif de ces réunions était d'aider les États à remplir les questionnaires d'autoévaluation du NUSIMS et à utiliser les résultats de l'autoévaluation pour l'examen de l'INSSP afin de recenser les améliorations nécessaires et les besoins d'assistance. Sur la base du retour d'information et des suggestions recueillies lors des réunions régionales et nationales, les questionnaires d'autoévaluation du NUSIMS ont été revus et actualisés afin de rendre le NUSIMS plus convivial et mieux adapté à tous les États Membres.

D.2. Appui au cadre de sécurité nucléaire au niveau mondial

D.2.1. Comité des orientations sur la sécurité nucléaire

40. Pendant la période considérée, le Comité des orientations sur la sécurité nucléaire (NSGC) a achevé son premier mandat de trois ans et la première réunion du deuxième mandat a eu lieu en juin 2015. Dans son rapport de fin de mandat, le président du NSGC a conclu que celui-ci était parvenu notamment à créer et mettre en œuvre efficacement un processus d'examen et d'approbation des publications de la collection Sécurité nucléaire de l'AIEA, à identifier les priorités pour le développement de la collection Sécurité nucléaire de l'AIEA et à établir une feuille de route, et définir et à mettre en œuvre, conjointement avec les comités des normes de sûreté, un processus et une méthode pour assurer les interfaces entre sûreté et sécurité dans les orientations sur la sécurité nucléaire et les normes de sûreté.

41. Quatre guides d'application, préalablement approuvés par le NSGC, ont été publiés au cours de la période considérée :

- *Radiological Crime Scene Management* (n° 22-G de la collection Sécurité nucléaire de l'AIEA) ;
- *Security of Nuclear Information* (n° 23-G de la collection Sécurité nucléaire de l'AIEA) ;
- *Risk Informed Approach for Nuclear Security Measures for Nuclear and Other Radioactive Material out of Regulatory Control* (n° 24-G de la collection Sécurité nucléaire de l'AIEA) ; et
- *Use of Nuclear Material Accounting and Control for Nuclear Security Purposes at Facilities* (n° 25-G de la collection Sécurité nucléaire de l'AIEA).

42. Deux autres guides d'application approuvés, sur la sécurité dans le transport des matières nucléaires et sur la criminalistique nucléaire à l'appui des enquêtes (révision de la publication n° 2 de la collection Sécurité nucléaire de l'AIEA), sont en voie de publication.

43. Le NSGC a aussi approuvé la publication de deux guides d'application, sur la réglementation et les mesures administratives associées relatives à la sécurité nucléaire et sur la protection physique des matières nucléaires et des installations nucléaires (mise en œuvre du document INFCIRC/225/Révision 5), et la publication d'Orientations techniques sur l'autoévaluation de la culture de sécurité nucléaire.

44. Cinq autres projets de publications ont clos la période de 120 jours pendant laquelle les États Membres peuvent présenter leurs observations, et ces observations sont actuellement incorporées dans ces projets avant que leur version finale ne soit présentée au NSGC en vue de l'approbation de leur publication. Ces projets de publications portent sur :

- la criminalistique nucléaire à l'appui des enquêtes (guide d'application) ;
- le maintien d'un régime de sécurité nucléaire (guide d'application) ;
- les mesures de prévention et de protection contre les menaces internes (révision de la publication n° 8 de la collection Sécurité nucléaire de l'AIEA) (guide d'application) ;
- la sécurité des systèmes de contrôle-commande dans les installations nucléaires (Orientations techniques) ; et
- la mise en place d'un système de contrôle des matières nucléaires dans une installation nucléaire pendant le stockage, l'utilisation et les mouvements (Orientations techniques).

45. Deux autres projets de guides d'application ont été approuvés par le NSGC en vue de leur soumission aux États Membres pour observations. Ils portent sur la mise en place d'un cadre national de gestion de l'intervention en cas d'événements de sécurité nucléaire et sur la création de capacités en matière de sécurité nucléaire.

46. Une vingtaine d'autres publications d'orientations (guides d'application et Orientations techniques) portant sur divers sujets relatifs à la sécurité nucléaire sont en cours d'élaboration conformément à la « feuille de route » établie en accord avec le NSGC. Parmi celles-ci figurent notamment :

- la révision de deux guides d'application sur la sécurité nucléaire des matières radioactives pendant l'utilisation et le stockage (révision de la publication n° 11 de la collection Sécurité nucléaire de l'AIEA) et pendant le transport (publication n° 9), et la révision

d'Orientations techniques sur un modèle de programme d'études sur la sécurité nucléaire (publication n° 12). Une réunion technique sur la révision de la publication n° 11 de la collection Sécurité nucléaire de l'AIEA, prévoyant que la portée de cette publication soit étendue des sources radioactives à toutes les matières radioactives, a eu lieu en mars 2015 ;

- la création d'un ensemble comprenant un guide d'application transversal et deux publications d'Orientations techniques concernant tout particulièrement les installations nucléaires qui remplaceront les Orientations techniques existantes sur la sécurité informatique (n° 17 de la collection Sécurité nucléaire de l'AIEA) ; et
- l'élaboration d'un guide d'application sur la sécurité nucléaire pendant la durée de vie utile d'une installation nucléaire, visant à compléter les orientations existantes, qui concernent essentiellement les installations d'exploitation, par des orientations sur des questions de sécurité nucléaire devant être traitées avant l'exploitation (par exemple au moment du choix du site, lors de la conception et de la construction) et après l'exploitation (par exemple au cours du déclassé).

47. Comme l'ont suggéré l'équipe spéciale conjointe du Groupe consultatif sur la sécurité nucléaire (AdSec) et la Commission des normes de sûreté, qui ont recommandé la création du NSGC, et comme l'a demandé le NSGC lui-même, un examen de la structure du comité a été effectué en vue d'élaborer et d'examiner des orientations sur la sécurité nucléaire. Cet examen a été effectué sous la houlette du Bureau des services de supervision interne de l'Agence et a porté essentiellement sur le NSGC, le groupe chargé d'étudier les interfaces et les activités des quatre comités des normes de sûreté concernant les « documents d'interface » entre sûreté et sécurité. L'équipe d'examen s'est félicitée des progrès accomplis s'agissant de la structure existante et a recommandé un certain nombre d'activités à court et moyen termes visant à améliorer encore l'efficacité de cette structure. À l'issue des discussions sur les recommandations qui ont lieu en interne et avec les États Membres (y compris avec le NSGC), il a été décidé que la structure resterait fondamentalement inchangée pendant un deuxième mandat de trois ans du NSGC et qu'un nouvel examen serait effectué au cours de la deuxième moitié de ce mandat, en tenant compte de l'expérience supplémentaire acquise.

D.2.2. Orientations relatives au Code de conduite

48. En octobre 2014, l'Agence a organisé une réunion à participation non-limitée d'experts juridiques et techniques en vue d'élaborer des orientations harmonisées au niveau international sur la gestion des sources retirées du service conformément au Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives. 162 experts venus de 73 États Membres y ont participé. Le rapport du président appuie l'idée d'élaborer, dans le cadre du Code de conduite, des orientations complémentaires sur la gestion des sources retirées du service.

D.2.3. Groupe consultatif sur la sécurité nucléaire

49. Le Groupe consultatif sur la sécurité nucléaire (AdSec) qui conseille le Directeur général a tenu une réunion plénière et plusieurs réunions de petits groupes de travail au cours de la période à l'examen. Les participants à la réunion plénière de l'AdSec, qui a eu lieu en octobre 2014, ont examiné les rapports des réunions des groupes de travail qui avaient eu lieu entre avril et août 2014 et ont fourni au Directeur général des conseils présentés sous la forme d'un rapport de réunion et d'une lettre du président de l'AdSec. Les groupes de travail se réuniront de nouveau entre mai et juillet 2015, et les rapports de ces réunions seront examinés par l'AdSec à sa réunion plénière en novembre 2015.

D.3. Projets de recherche coordonnée

50. Le Plan sur la sécurité nucléaire pour 2014-2017 était le premier dans lequel les projets de recherche coordonnée (PRC) constituaient un domaine d'activité distinct. Pendant la période considérée, l'Agence a continué de mettre en œuvre des PRC dans les domaines suivants :

- les méthodologies d'évaluation de la sécurité nucléaire (NUSAM) : la recherche s'est poursuivie, l'Agence ayant accueilli au cours de la période considérée sept consultations et une réunion de coordination de la recherche (RCR) pour permettre aux divers groupes de travail de perfectionner et d'améliorer encore l'ensemble des activités menées en faisant appel au NUSAM. Outre des documents sur les méthodes d'évaluation de la sécurité, le projet NUSAM élabore aussi des études de cas qui servent d'exemples sur la manière d'appliquer les méthodologies dans le cadre de trois groupes de travail, et portent sur l'application des méthodologies dans une centrale nucléaire, dans une installation d'irradiation et lors du transport. Ces études de cas et ces documents sur les méthodologies globales devraient être achevés d'ici la fin de 2016.
- l'identification de signatures de criminalistique nucléaire à fiabilité élevée en vue de la création de bibliothèques nationales de criminalistique nucléaire : pendant la période à l'examen, la première RCR, au cours de laquelle les enquêteurs ont présenté les résultats de leurs recherches a été organisée. Une conclusion majeure a été qu'il était l'efficace de d'utiliser de façon concertée des outils de simulation d'analyses et de calculs pour mesurer et prédire les signatures à fiabilité élevée correspondant à chaque étape du cycle du combustible nucléaire et celles associées aux sources radioactives. Les participants à la RMR ont aussi noté que le programme de recherche pour les deux prochaines années devrait se concentrer sur des méthodes et des critères permettant de catégoriser et de hiérarchiser les signatures de criminalistique nucléaire pour déterminer la provenance des matières nucléaires et autres matières radioactives.
- les systèmes et mesures destinés à améliorer l'évaluation des alarmes initiales provenant d'instruments de détection des rayonnements : ce PRC fournira des méthodologies examinées et validées par des pairs qui permettront d'évaluer les alarmes primaires et secondaires provenant d'instruments de détection des rayonnements et d'avoir l'assurance que les matières nucléaires et autres matières radioactives non soumises à un contrôle réglementaire sont détectées et que, après évaluation d'une alarme (attribution), des mesures appropriées sont prises. En vue aider les agents de première ligne à attribuer l'alarme, un système informatisé sera mis au point en se fondant sur cet examen par des pairs. La réunion initiale des parties concernées a eu lieu en février 2015.

51. On trouvera ci-dessous des informations sur les PRC lancés durant la période à l'examen :

- comptabilité et contrôle des matières nucléaires : les préparatifs d'un PRC sur la comptabilité et le contrôle des matières nucléaires et sur la menace interne ont débuté en février 2015. L'objectif de ce PRC est de trouver des moyens d'améliorer les mesures destinées à prévenir le vol et le sabotage de matières nucléaires par des initiés dans les installations nucléaires, et à protéger contre ces pratiques.
- mise en place de solutions pour améliorer la culture de sécurité nucléaire : ce PRC a été ouvert à des propositions d'accords ou de contrats de recherche en 2015. Il est censé intensifier encore l'action menée pour fournir aux États Membres des outils pratiques qui leur permettront de mettre en œuvre et de promouvoir une culture de sécurité nucléaire efficace dans leurs organisations et activités respectives.

- réacteurs de recherche et installations associées : l'objectif de ce PRC est de simplifier le processus permettant de déterminer quels sont les systèmes de sécurité nucléaire nécessaires dans les réacteurs de recherche et les installations associées et d'améliorer leur efficacité.

D.4. Évaluation au moyen d'autoévaluations et de missions d'examen par des pairs

D.4.1. Mission d'évaluation et services consultatifs en sécurité nucléaire

Service consultatif international sur la protection physique

52. Au cours de la période considérée, quatre missions du Service consultatif international sur la protection physique (IPPAS) ont été effectuées, sur demande, en Arménie, en Belgique, en Indonésie et au Japon. L'Agence a reçu 12 demandes de missions futures relatives à l'IPPAS, en 2015-2016, présentées par l'Albanie, le Bélarus, le Canada, les Émirats arabes unis, la Jamaïque, la Malaisie, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, la Pologne, le Royaume-Uni, la Suède et la Turquie.

53. Au cours de la période considérée, l'Agence a organisé un atelier régional au Pérou et sept ateliers IPPAS nationaux (en Albanie, en Arménie, au Canada, en Indonésie, en Nouvelle-Zélande, en Pologne et en Turquie) afin que les États Membres comprennent bien les processus de préparation et de réalisation des missions IPPAS, ainsi que les avantages qu'elles offrent.

54. En novembre 2014, l'Agence a publié *International Physical Protection Advisory Service (IPPAS) Guidelines* (n° 29 de la collection Services de l'AIEA), publication comprenant une partie générale et cinq modules. Ces principes directeurs amélioreront encore les processus de préparation et de réalisation des missions IPPAS et faciliteront l'autoévaluation des régimes de protection physique dans les États Membres.

55. Étant donné que la valeur des missions IPPAS est de plus en plus reconnue au niveau mondial et que le nombre de demandes de telles missions augmente, l'Agence a besoin d'une réserve d'experts internationaux en la matière pour pouvoir répondre à ces demandes. Pour aider à accroître le nombre de ces experts, l'Agence a organisé à son Siège, du 15 au 19 décembre 2014, la première formation internationale à l'intention des membres potentiels de l'IPPAS, formation qu'ont suivie 62 participants. Ceux-ci ont jugé positif le cadre général et la qualité de la formation. Les études de cas ont été particulièrement appréciées et les participants ont suggéré que cette partie du cours soit développée. Forte de ce jugement, l'Agence organisera des cours similaires à l'avenir.

56. Sur la base des informations en retour communiqués par les États Membres au cours du séminaire IPPAS, organisé en décembre 2013 à Paris (France), l'Agence crée actuellement une base de données contenant des informations sur les bonnes pratiques recensées dans les rapports de missions IPPAS. Les informations seront modifiées pour éviter qu'un lecteur puisse reconnaître un État, une organisation ou une installation à l'intérieur d'un État. Ces bonnes pratiques seront organisées par modules et par sujets conformément aux principes directeurs IPPAS pour que cette base de données soit facile à utiliser. Le but est de mettre ces informations à disposition sur le NUSEC, après consultation des États hôtes respectifs et en coordination avec eux pour confirmer que les informations peuvent être communiquées.

Service consultatif international sur la sécurité nucléaire

57. L'Agence élabore actuellement de nouveaux principes directeurs à l'intention du Service consultatif international sur la sécurité nucléaire (INSServ), en s'assurant qu'ils sont compatibles avec ceux de l'IPPAS et les complètent. Les missions IPPAS évaluent le régime de sécurité nucléaire d'un

État pour ce qui est des activités réglementées concernant les matières nucléaires et autres matières radioactives ainsi que les installations et activités associées. Les missions INSServ offrent un service consultatif et un service d'examen par des pairs pour le régime national de sécurité nucléaire d'un État pour ce qui est des matières nucléaires et des autres matières radioactives non soumises à un contrôle réglementaire.

58. Au cours de la période à l'examen, l'Agence a achevé une mission INSServ modulaire au Qatar axée sur les systèmes et les mesures de détection et d'intervention, une mission INSServ en Afrique du Sud sur la surveillance aux frontières et une mission INSServ de suivi à Sri Lanka sur la mise à jour de l'INSSP actuel et l'élaboration d'une stratégie durable de détection et d'intervention pour l'État.

59. L'Agence travaille en vue de proposer des missions d'examen par des pairs sur mesure pour répondre aux besoins spécifiques des États Membres. Avec la participation d'experts de cinq États Membres, elle a effectué une mission d'assistance par des pairs sur mesure en Jordanie, en juin 2015, pour aider à la création de l'infrastructure de sécurité nucléaire de ce pays.

Missions d'examen intégré de l'infrastructure nucléaire

60. L'Agence continue d'apporter un appui aux États qui entreprennent un programme électronucléaire dans le cadre de missions d'examen intégré de l'infrastructure nucléaire (INIR), coordonnées par le Département de l'énergie nucléaire. Au cours de la période à l'examen, des experts en sécurité nucléaire de l'Agence ont fourni un appui aux missions de suivi effectuées en Jordanie et au Viet Nam.

61. Pour répondre aux besoins des États Membres entreprenant un programme électronucléaire, des missions d'experts axées sur la sécurité nucléaire ont été effectuées en Égypte, en Jordanie et au Viet Nam au cours de la période considérée. Du matériel de formation a été utilisé dans le cadre de ces missions pour aider ces États à mettre en place leur cadre réglementaire afin de faciliter l'examen de la sécurité nucléaire dans le cadre de leur procédure d'autorisation, à évaluer leur capacité actuelle, les prescriptions en matière de sécurité nucléaire dans leur cadre réglementaire et leurs besoins en matière de création de capacités pour la réglementation de la sécurité nucléaire, y compris la procédure d'autorisation des installations nucléaires.

D.5. Mise en valeur des ressources humaines

D.5.1. Formation pratique à la sécurité nucléaire

62. L'Agence a dispensé une formation à la sécurité nucléaire à plus de 3 200 personnes dans le cadre de 150 cours et ateliers, soit une hausse de 10 % par rapport à la période précédente. Elle a organisé des cours et ateliers nationaux dans 30 États, dont 16 ont des INSSP approuvés. Les cours ont porté sur une grande variété de sujets concernant la sécurité nucléaire, notamment l'évaluation de la menace, l'évaluation de la vulnérabilité, la protection contre le sabotage, la protection physique des matières et installations nucléaires, les menaces internes, la formation destinée aux États qui entreprennent des programmes électronucléaires, la sécurité des sources radioactives, la sécurité du transport des matières nucléaires et autres matières radioactives, la culture de sécurité nucléaire, la criminalistique nucléaire, la conduite d'opérations sur les lieux d'actes délictueux impliquant des matières radioactives, les techniques de détection radiologique et la sécurité informatique. Les observations formulées par les participants aux cours ont montré que ceux-ci avaient permis de mieux faire connaître la sécurité nucléaire et de renforcer les capacités nationales dans ce domaine.

63. On a élaboré du matériel de formation ou refondu le matériel existant dans les domaines suivants :

- évaluation de la menace et approche fondée sur les risques concernant les matières nucléaires et autres matières radioactives non soumises à un contrôle réglementaire : des supports de formation ont été mis au point pour donner aux États Membres un aperçu des évaluations des menaces et des risques et leur montrer comment l'application de l'approche fondée sur les risques peut aider à planifier, à concevoir et à mettre en œuvre des systèmes de sécurité nucléaire.
- programme de formation se fondant sur le guide d'application intitulé *Nuclear Security Systems and Measures for Major Public Events* : le cours vise à sensibiliser les coordonnateurs désignés du pays hôte responsables de la sécurité lors de grandes manifestations publiques, les représentants des autorités nucléaires nationales et d'autres professionnels d'organisations chargées de la gestion et de la coordination des activités liées à la sécurité nucléaire.

64. Cinq nouveaux modules de formation en ligne ont été lancés en décembre 2014. Ils portent sur la sécurité du transport, la sécurité informatique, la comptabilité et le contrôle des matières nucléaires pour la sécurité nucléaire, la conduite d'opérations sur les lieux d'actes délictueux impliquant des matières radioactives et la protection physique. Ils se fondent sur les orientations de l'Agence sur la sécurité nucléaire et présentent les principes fondamentaux de la sécurité nucléaire pour le personnel des installations nucléaires et des personnes du public intéressées. Ces modules, censés compléter les formations présentielles et d'autres activités dans le domaine de la sécurité nucléaire, aident à parvenir à une concordance de vues de la terminologie de l'Agence et la portée fondamentale de chaque sujet. Pour pouvoir participer à un certain nombre d'activités de formation de l'Agence sur la sécurité nucléaire, il est nécessaire d'avoir suivi au préalable avec succès le module correspondant afin que tous les participants aux cours aient la même compréhension des concepts clés de la sécurité nucléaire et que les cours puissent être axés sur des aspects plus techniques ou plus pointus de la formation. Comme le module sur l'utilisation des instruments de détection des rayonnements destiné aux agents de première ligne, les six modules de formation en ligne sur la sécurité nucléaire sont disponibles sur le portail de formation à la sécurité nucléaire.

Réseau international de centres de formation et de soutien à la sécurité nucléaire

65. Afin de coordonner les activités actuelles et futures dans les États ou les régions en vue de créer et de maintenir en place des centres de soutien à la sécurité nucléaire (NSSC), l'Agence continue d'organiser et de faciliter des réunions du Réseau international de centres de formation et de soutien à la sécurité nucléaire (Réseau NSSC).

66. La réunion du groupe de travail du Réseau NSSC a eu lieu en août 2014 et a rassemblé 42 participants venus de 29 États Membres et d'autres parties intéressées. En marge de cette réunion, les présidents et vice-présidents du Réseau NSSC et du Réseau international de formation théorique à la sécurité nucléaire (INSEN) ont tenu une réunion conjointe pour examiner des points sur lesquels pourraient porter une collaboration et partager des informations. Le Réseau régional pour l'Asie (ARN) s'est aussi réuni en août 2014 afin de continuer à encourager la collaboration et les efforts déployés pour échanger des informations entre les NSSC de la Chine, de la République de Corée et du Japon.

67. La réunion annuelle du Réseau NSSC s'est tenue en février 2015 et a rassemblé 60 participants venus de 47 États Membres et d'autres parties intéressées. Le Réseau NSSC s'est développé régulièrement, comptant à l'origine 16 membres en 2012, il est passé de 39 membres en 2014, à 50 membres en juin 2015. L'ARN s'est réuni pendant des réunions de groupes régionales du Réseau

NSSC. Les membres du Réseau NSSC et de l'INSEN ont tenu une réunion conjointe d'une demi-journée pour examiner plus avant les possibilités de collaboration dans le cadre de leurs activités de formation théorique et pratique. Cette séance plénière a été suivie de la deuxième réunion conjointe des responsables du Réseau NSSC et de l'INSEN, au cours de laquelle les participants ont défini de façon plus détaillée les questions pour lesquels une coopération conjointe pourrait être instaurée et les discussions sur la collaboration dans le cadre de la formation pratique et théorique se sont poursuivies.

68. La collaboration croissante entre les réseaux a aussi été visible dans d'autres initiatives. Le projet de cartographie conjoint du Réseau NSSC et de l'INSEN a été mis en place et lancé sur le portail NUSEC lors de la réunion du groupe de travail d'août 2014 en vue de donner aux deux réseaux un accès à une carte mondiale du Réseau NSSC et des établissements de l'INSEN ainsi qu'à leurs informations de base et à leurs capacités, dans le but de renforcer la coopération régionale et le travail en réseau au sein des réseaux et entre ceux-ci⁴.

D.5.2. Formation théorique à la sécurité nucléaire

69. L'Agence a continué à faciliter le développement de la formation théorique à la sécurité nucléaire grâce à l'INSEN, dont le nombre de membres est passé de 100 (de 41 États Membres) à 134 (de 49 États Membres). L'INSEN a tenu sa cinquième réunion annuelle en août 2014. Celle-ci a rassemblé 75 participants de 32 États Membres, et d'autres parties intéressées. Chaque groupe de travail de l'INSEN a établi un plan d'action pour les six mois suivants prévoyant notamment des tâches prioritaires spécifiques, l'attribution des responsabilités et des délais. La réunion intermédiaire du groupe de travail de l'INSEN, qui a eu lieu en février 2015, visait à examiner les progrès faits dans l'accomplissement des tâches assignées. Elle a réuni 72 participants d'établissements d'enseignement représentant 32 États Membres, quatre organisations internationales et un observateur.

70. Le cours pilote de master européen en sciences sur la sécurité nucléaire s'est achevé avec succès en décembre 2014, six étudiants ayant soutenu leur thèse. Le programme de master sera proposé pour la première fois dans au moins deux universités ou consortiums universitaires en 2015 et en 2016. En outre, plusieurs universités proposent ou proposeront un master en sciences sur la sûreté, la sécurité et les garanties.

71. Les membres de l'INSEN continuent d'élaborer des manuels et du matériel pédagogique sur la sécurité nucléaire, conformément à la publication n° 12 de la collection Sécurité nucléaire de l'AIEA, intitulée *Educational Programme in Nuclear Security*. Sont notamment en cours d'élaboration un manuel d'introduction à la sécurité nucléaire et un manuel sur la détection des actes non autorisés mettant en jeu des matières nucléaires et d'autres matières radioactives. Le manuel et le matériel pédagogique sur le cadre juridique de la sécurité nucléaire devraient aussi être achevés en 2015.

72. Afin d'aider les établissements à mieux dispenser leurs cours à l'aide du matériel mentionné ci-dessus, l'Agence continue d'appuyer les formations professionnelles continues à l'intention des membres du corps enseignant des établissements de l'INSEN. En 2014-2015, plusieurs formations de ce type ont été mises au point et dispensées par le King's College de Londres, notamment sur les thèmes suivants : Introduction à la sécurité nucléaire, Réglementation en matière de sécurité nucléaire, Culture de sécurité, Comptabilité et contrôle des matières nucléaires pour la sécurité nucléaire et Faire face à la menace interne. Depuis leur création, les formations professionnelles continues ont été suivies par plus de 200 membres du corps enseignant de près de 40 pays. Des formations

⁴ Les rapports du Président sur les résultats des réunions sont disponibles à l'adresse : <http://www-ns.iaea.org/security/nssc-network.asp?s=9&l=76>

professionnelles continues supplémentaires sont prévues en 2015 et en 2016, notamment sur les thèmes suivants : Culture de sécurité nucléaire, Sécurité informatique et sécurité de l'information pour la sécurité nucléaire et Introduction à la sécurité nucléaire.

73. L'Agence a organisé pour la cinquième année deux semaines d'enseignement intensif à l'intention de jeunes spécialistes de la sécurité nucléaire au Centre international de physique théorique (CIPT), à Trieste (Italie), du 27 avril au 8 mai 2015. Quarante-cinq participants d'organismes de réglementation, d'universités, d'instituts de recherche, de ministères et d'organismes chargés de l'application des lois de 44 États Membres ont suivi cet enseignement. Le cours a donné aux participants une vaste base de connaissances sur les sujets relatifs à la sécurité nucléaire, complétée par des travaux pratiques et une visite technique dans un port maritime en service afin d'y observer l'utilisation du matériel de surveillance aux frontières. Les participants ont aussi suivi un atelier de haut niveau intitulé « Sommet sur la sécurité nucléaire 2016 et après : le rôle des centres de formation et de soutien et des centres d'excellence », organisé par l'Italie à Bologne (Italie).

74. Afin de répondre à la demande croissante de tels cours, le premier cours régional sur la sécurité nucléaire a eu lieu à Jakarta (Indonésie), du 13 au 24 octobre 2014, et a réuni 36 participants venus de 11 États Membres de la région Asie et Pacifique. Ce cours a une structure semblable à celle de l'École internationale de Trieste et combine séances théoriques et exercices pratiques et une visite technique d'une installation locale. Des cours supplémentaires sont prévus pour les régions Afrique et Amérique latine ainsi que pour les pays russophones, arabophones et francophones.

D.6. Réduction des risques et amélioration de la sécurité

75. En adoptant des résolutions de la Conférence générale, les États Membres ont reconnu que la protection physique était un élément clé de la sécurité nucléaire. Au cours de la période à l'examen, l'Agence a continué à mettre à niveau la protection physique des installations nucléaires, notamment des centrales nucléaires et des réacteurs de recherche, ainsi que la protection physique dans un certain nombre de sites où il y a des sources radioactives de haute activité.

D.6.1. Caractérisation et évaluation des menaces

76. L'Agence a continué d'identifier des nouvelles menaces, en constante évolution, et d'y faire face afin d'aider les États à réduire le risque pour les matières nucléaires et autres matières radioactives, les installations et activités associées ainsi que le risque que font peser les matières nucléaires et autres matières radioactives non soumises à un contrôle réglementaire.

77. Un atelier international sur les enseignements tirés des ateliers consacrés à la menace de référence et sur l'application d'une approche basée sur la menace aux fins de la réglementation des matières et installations nucléaires a eu lieu à Vienne du 30 juin au 4 juillet 2014. Des représentants de 30 États Membres ont examiné l'expérience acquise dans la mise en œuvre d'une approche fondée sur la menace de référence ou dans l'application d'autres méthodes d'évaluation de la menace dans leur régime de sécurité nucléaire. Les participants à l'atelier ont insisté sur l'importance d'une approche basée sur la menace dans le cadre de la réglementation et de l'utilisation des informations relatives à la menace lors de la conception, de l'exploitation et de la réglementation des systèmes de protection physique des matières nucléaires et autres matières radioactives, des installations et des activités. L'atelier a débouché sur un certain nombre de suggestions visant à améliorer les travaux de l'Agence dans ce domaine et a mis l'accent sur certains domaines dans lesquels un plus grand nombre d'orientations doivent être fournies dans le cadre de la collection Sécurité nucléaire de l'AIEA.

78. Une réunion technique sur les mesures de prévention et de protection contre les menaces internes dans les installations nucléaires s'est tenue à Vienne en octobre 2014. Parmi les sujets abordés figuraient : les propositions de révision du guide d'application intitulé *Mesures de prévention et de*

protection contre les menaces internes (n° 8 de la collection Sécurité nucléaire de l'AIEA), l'utilisation de la comptabilité et du contrôle pour détecter des activités internes, la mise en œuvre de programmes de vérification de la fiabilité du personnel dans les installations nucléaires et les bonnes pratiques en ce qui concerne les mesures contre les menaces internes. Pas moins de 44 participants venus de 27 États (et deux d'autres acteurs internationaux) ont examiné des questions et dressé la liste des mesures relatives au programme technique de l'Agence en vue de fournir des orientations aux États et de les aider à protéger les matières et installations nucléaires contre les menaces internes. Les participants ont aussi eu un échange de vues sur l'expérience acquise concernant la mise en œuvre de programmes de sécurité face aux menaces internes et les manières dont l'Agence pourrait apporter une assistance dans ce domaine.

D.6.2. La culture de sécurité nucléaire dans la pratique

79. L'Agence a intensifié ses efforts pour aider à réduire les risques en mettant au point une méthodologie d'autoévaluation de la culture de sécurité nucléaire et a apporté un appui renforcé à sa mise en œuvre. Elle a aussi apporté son appui aux établissements médicaux en y introduisant le concept de culture de sécurité nucléaire lors d'un atelier national organisé en Malaisie, en décembre 2014, qui est la première initiative de l'Agence dans ce domaine. L'Agence a en outre mis en œuvre en avril 2015 en Malaisie un projet pilote d'activités coordonnées en vue d'aider les États à mettre en place des systèmes de culture de sécurité nucléaire dans les établissements médicaux. Ce projet, auquel ont pris part plus de 30 participants de 11 établissements, comprenait un atelier d'autoévaluation de la culture de sécurité nucléaire et un essai de culture de sécurité. Des exposés, des discussions et des exercices en groupes, ainsi que des exercices de simulation de planification d'autoévaluation, des enquêtes et l'analyse de leurs résultats ont été organisés dans le cadre de ce projet. Les exercices de simulation ont beaucoup aidé les participants à mieux comprendre la méthodologie d'autoévaluation de la culture de sécurité et à se faire une idée plus précise des pratiques d'autoévaluation, facilitant ainsi l'application de cette méthodologie dans leurs établissements respectifs.

80. La manifestation parallèle à la 58^e Conférence générale, intitulée « La culture de sécurité nucléaire dans la pratique, l'approche de l'AIEA à l'échelle mondiale », a réuni 70 participants et a mis l'accent sur le fait que les responsables politiques doivent prêter attention à la culture de sécurité efficace et prendre des initiatives pour la promouvoir. Une démonstration de la méthodologie d'autoévaluation de la culture de sécurité nucléaire, mise au point par l'Agence, de ses applications et des activités connexes de l'Agence a été organisée à cette occasion. Son succès a montré que les États Membres devaient trouver des solutions concrètes pour promouvoir, améliorer et maintenir une culture de sécurité nucléaire forte et qu'il était important d'élaborer en permanence des orientations, des méthodologies et des outils et de les améliorer, dans l'intérêt des États Membres.

D.6.3. Sécurité nucléaire des installations du cycle du combustible et activités associées

81. En coopération avec le gouvernement des États-Unis, le 25^e cours international sur la protection physique des matières et installations nucléaires a eu lieu du 19 avril au 8 mai 2015 à Albuquerque, au Nouveau-Mexique, et a rassemblé 43 participants venus de 37 États Membres.

82. Les États Membres, en particulier les primo-accédants, ont demandé des orientations détaillées sur la sécurité nucléaire qui leur seront utiles dans le cadre du processus d'autorisation des activités nucléaires. Au cours de la période à l'examen, l'Agence a entrepris l'élaboration de deux documents contenant des conseils et des bonnes pratiques concernant l'autorisation des installations nucléaires. L'un portera essentiellement sur la sécurité nucléaire au cours de la procédure d'autorisation de centrales nucléaires. Il traitera de l'évaluation de la sécurité nucléaire à tous les stades de la procédure d'autorisation, notamment la construction, la mise en service et l'exploitation. Le second document

traitera de questions similaires, mais portera essentiellement sur l'évaluation réglementaire de la sécurité nucléaire dans le cadre de la délivrance d'autorisations pour des réacteurs de recherche.

D.6.4. Comptabilité et contrôle des matières nucléaires dans le cadre de la sécurité nucléaire dans les installations

83. Un projet pilote sur l'évaluation d'un système de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires aux fins de la sécurité nucléaire a été achevé à Harwell (Royaume-Uni) en juillet 2014. Dans le cadre de cette évaluation pilote, on a appliqué les critères techniques établis pour évaluer le système de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires utilisé par une installation. Une équipe internationale d'experts en comptabilité et contrôle des matières nucléaires a mené à bien un exercice pilote sur le terrain, recensé les bonnes pratiques et soumis des suggestions au pays hôte pour examen. À la suite du projet pilote et dans le cadre de réunions de consultation passées, les représentants du site d'Harwell ont partagé leurs réflexions sur ce qui avait fonctionné et ce qui n'avait pas fonctionné. L'étape suivante consiste à achever et à valider un module IPPAS sur la comptabilité et le contrôle des matières nucléaires, qui viendra s'ajouter aux modules IPPAS existants.

D.6.5. Sécurisation des sources radioactives

84. Au cours de la période à l'examen, des projets visant à sécuriser les sources de haute activité en cours d'utilisation ont été lancés au Venezuela et au Viet Nam et la première phase des mises à niveau de la protection physique des sources à haute activité a été achevée à Cuba. On a continué à fournir un appui pour maintenir en état 21 systèmes de télésurveillance installés dans 12 États Membres. On a notamment fourni des pièces de rechange et un appui à distance et formé des utilisateurs.

85. Les activités menées par l'Agence avec les États Membres pour gérer les sources retirées du service ont consisté essentiellement à mettre au point des stratégies nationales globales et durables. Au cours de la période à l'examen, une aide pour gérer les sources retirées du service, pendant leur transport jusqu'aux installations d'entreposage nationales et de leur regroupement, a été mise en place en Colombie et au Liban.

86. Trois sources de haute activité retirées du service ont été exportées du Honduras en vue de leur recyclage et une a été exportée du Maroc. Deux sources de haute activité au Liban ont été réexpédiées en France au cours de la période à l'examen.

87. En veillant à ce que l'assistance fournie aux États Membres pour la gestion des sources retirées du service tire parti le plus possible des capacités nationales, l'Agence a amélioré la sécurité des sources de haute activité tout en utilisant les ressources de la manière la plus efficace.

D.6.6. Sécurité du transport

88. Au cours de la période à l'examen, des matières mises au point par l'Agence, conjointement avec un État Membre, pour des exercices sur la sécurité du transport des matières nucléaires, ont été utilisées et testées en Suède dans deux exercices nationaux pilotes (un exercice sur table et un exercice sur le terrain) organisés en coopération avec l'Agence. L'Agence a aussi organisé des visites techniques pour permettre à des experts internationaux d'assister à ces deux exercices et de mettre en commun des données d'expérience à l'issue de ces exercices.

89. Après les deux exercices pilotes, la mise au point des matières utilisées a été plus poussée pour que ces matières puissent servir aussi dans des exercices portant sur la sécurité du transport des matières radioactives. Elles ont été utilisées et testées dans des exercices sur table portant sur la sécurité du transport des matières radioactives, organisés en coopération avec l'Agence au Maroc et en Espagne au cours de la période à l'examen.

90. Au cours de cette période, l'Agence a aidé trois États Membres (l'Égypte, la Jordanie et le Nigeria) à mettre en place une réglementation nationale sur la sécurité du transport.

D.6.7. Réexpédition d'uranium hautement enrichi

91. L'Agence a aidé à l'enlèvement dans le réacteur de recherche d'Almaty (Kazakhstan) de 10,2 kg de combustible neuf à l'UHE et à son rapatriement par voie aérienne en Fédération de Russie en septembre 2014, et de 36 kg supplémentaires en décembre 2014.

D.6.8. Mise en place d'un dispositif de détection efficace

92. Pendant la période à l'examen, l'Agence a fait don aux États Membres de 236 détecteurs de rayonnements individuels, 42 dispositifs d'identification de radionucléides, 18 dispositifs de détection de neutrons et huit scanners portables. De plus, elle a contribué à la pérennité de l'utilisation de ces équipements en fournissant un service d'assistance pour la réparation de 43 instruments dont les États Membres avaient possession. En outre, 87 pièces d'appareils de détection des rayonnements ont été prêtées à trois États Membres pour faciliter l'organisation d'ateliers nationaux.

93. Au cours de la période à l'examen, on a effectué des projets d'amélioration de la surveillance aux frontières dans le cadre desquels 14 portiques de détection des rayonnements de systèmes fixes et des réseaux intégrés de sécurité nucléaire ont été mis en place. L'Agence joue un rôle de premier plan dans l'élaboration d'un simulateur de poste central de sécurité et de centre national d'analyse de données à l'intention des centres de formation dans les États Membres, afin de fournir un outil de formation aux exploitants de matériel fixe de contrôle aux frontières.

94. L'Agence a effectué des tests de performance de tout le matériel fourni aux États Membres avant sa livraison. Outre les instruments de l'ensemble de matériel, elle a effectué des tests de performance pour des systèmes de spectrométrie à haute résolution, des systèmes de détection mobiles (dorsaux), des dispositifs d'identification des radio-isotopes, des dispositifs de détection de neutrons et des détecteurs de rayonnements individuels au cours de la période considérée.

95. Un projet visant à mettre en place des systèmes et mesures de détection durables au Chili a été lancé au cours de la période considérée. Son objectif est d'établir de tels systèmes et mesures dans le pays grâce à la mise en place à titre pilote de matériel de détection des rayonnements (fixe et portatif) à certains postes frontières, dans certaines zones frontalières vertes et dans certaines organisations d'appui par des experts.

D.6.9. Grandes manifestations publiques

96. L'Agence a fourni, sur demande, une assistance aux États Membres qui organisent de grandes manifestations publiques pour renforcer la mise en œuvre de mesures de sécurité nucléaire avant et pendant ces manifestations. Cette assistance est habituellement fournie dans le cadre d'un plan d'action conjoint qui peut inclure des cours de formation de formateurs à la détection radiologique sur des lieux de manifestation ou des sites stratégiques, une formation au travail pour des experts d'équipes mobiles, des séminaires et des exercices, l'élaboration et/ou la révision de procédures techniques particulières, la sélection, la fourniture, le prêt et l'installation d'équipement de détection radiologique, l'échange d'informations, la consultation concernant la préparation et la conduite des interventions d'urgence, et des réunions techniques visant à élaborer des rapports d'information active du public. L'Agence a fourni un appui à la sécurité nucléaire pour les grandes manifestations publiques suivantes :

- le Sommet extraordinaire de l'Union africaine sur l'emploi, l'éradication de la pauvreté et le développement inclusif « Ouaga + 10 », au Burkina Faso (septembre 2014) ;
- la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, au Pérou (décembre 2014) ;
- les Jeux européens de Bakou 2015 (juin/juillet 2015), en Azerbaïdjan ;
- les travaux préparatoires au Sommet de la coopération économique Asie-Pacifique (CEAP), aux Philippines (novembre 2015) ;
- les travaux préparatoires au Festival du temple Hung, au Viet Nam (mars/avril 2016).

97. En mai 2015, l'Agence a organisé un séminaire sur les enseignements tirés des grandes manifestations publiques organisées en coopération avec la Commission nationale de l'énergie nucléaire (CNEN) à Rio de Janeiro (Brésil). L'objectif de ce séminaire était de permettre, dans un cadre international, d'échanger des informations, de mettre en commun des bonnes pratiques, d'examiner des sujets complexes concernant les mesures et systèmes de sécurité nucléaire pour les grandes manifestations publiques et de tirer les enseignements de telles manifestations organisées au Brésil. C'était la première fois que la mise en œuvre de mesures et systèmes de sécurité nucléaire pour les grandes manifestations publiques faisait l'objet d'un débat dans une enceinte internationale et le séminaire a attiré 108 délégués de 22 États Membres. Il a permis à 18 orateurs invités d'États Membres de mettre en commun l'expérience acquise par leur pays dans l'application de mesures de sécurité nucléaire lors de la planification, la préparation et la mise en œuvre des principales phases des manifestations. Les participants ont pris acte des difficultés communes rencontrées lors de la préparation et de la mise en œuvre de systèmes et mesures de sécurité nucléaire dans le cadre de grandes manifestations publiques dans le monde. De plus, le séminaire a permis de tirer des conclusions et de formuler des propositions concernant la voie à suivre pour adopter une approche mondiale de la sécurité nucléaire à de telles manifestations.

98. L'Agence tiendra compte des résultats du séminaire lors de l'établissement de programmes fondés sur le guide d'application intitulé *Nuclear Security Systems and Measures for Major Public Events* (n° 18 de la collection Sécurité nucléaire de l'AIEA), notamment de programmes de formation et d'assistance, de programmes conjoints avec le Ministère de l'énergie des États-Unis et de plans d'action conjoints.

D.6.10. Conduite d'opérations sur les lieux d'actes délictueux impliquant des matières radioactives

99. L'Agence a amélioré le programme de formation sur la conduite d'opérations sur les lieux d'actes délictueux impliquant des matières radioactives en mettant au point une série d'instructions méthodologiques sur les procédures de conduite d'opérations sur les lieux d'actes délictueux impliquant des matières radioactives et en commençant à traduire le matériel de formation en français et en espagnol. Cette formation a pour objet de renforcer la capacité des États Membres à assurer des opérations sûres, efficaces et efficientes sur les lieux d'actes délictueux où la présence de matières nucléaires ou d'autres matières radioactives est connue ou suspectée. Au cours de la période couverte par le présent rapport, en collaboration avec des experts d'États Membres et Interpol, l'Agence a organisé des ateliers sur la conduite d'opérations sur les lieux d'actes délictueux impliquant des matières radioactives en Algérie, en Espagne, en Malaisie et au Maroc.

D.6.11. Criminalistique nucléaire

100. La criminalistique nucléaire figurait au programme de la réunion d'experts internationaux de l'AIEA sur l'évaluation et le pronostic en réponse à une situation d'urgence nucléaire ou radiologique, organisée en avril 2015 à Vienne. Les participants à la réunion sont parvenus à la conclusion majeure qu'il était important d'effectuer des examens de criminalistique nucléaire de manière sûre et sécurisée pour protéger le public et les défenseurs ainsi que l'intégrité des éléments de preuve de criminalistique nucléaire.

E. Questions relatives à la gestion

E.1. Financement

101. Les dépenses concernant la période allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 se sont élevées à 26 663 502 €. Elles comprenaient les décaissements (20 915 457 €) plus les engagements non réglés (5 748 045 €).

102. Au cours de la période visée, l'Agence a accepté des promesses de contributions au Fonds pour la sécurité nucléaire de l'Allemagne, de la Belgique, du Canada, de la Chine, de la République de Corée, du Danemark, de l'Estonie, des États-Unis d'Amérique, de l'Espagne, de la Fédération de Russie, de la Finlande, de la France, de l'Indonésie, de l'Italie, du Japon, des Pays-Bas, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, du Royaume-Uni, de la Suède et du Zimbabwe.

F. Objectifs et priorités pour 2015-2016

103. Outre les priorités actuelles recensées par les États Membres, parmi lesquelles figurent les activités de protection physique, les principaux objectifs et priorités des programmes sur la sécurité nucléaire pour 2015-2016 sont les suivants :

- préparer et organiser la Conférence internationale sur la sécurité nucléaire : engagements et actions, 5-9 décembre 2016 ;
- continuer à promouvoir l'entrée en vigueur de l'amendement de 2005 à la CPPMN et organiser une réunion des points de contact de la CPPMN ;
- élaborer des documents d'orientation dans la collection Sécurité nucléaire de l'AIEA conformément au plan de publication (feuille de route) approuvé par le NSGC et, sur demande, prévoir leur utilisation, notamment dans le cadre de la formation théorique et pratique, de services consultatifs et d'examens par des pairs ;
- promouvoir encore les projets de recherche coordonnée (PRC) sur le matériel de sécurité nucléaire pour détecter les matières nucléaires et autres matières radioactives non soumises à un contrôle réglementaire et sur la criminalistique nucléaire, et étendre l'application du programme de PRC pour que les propositions de recherche portent, de manière exhaustive, sur tous les domaines de la sécurité nucléaire ;

- continuer à promouvoir la coopération avec d'autres organisations et initiatives internationales et renforcer les mécanismes de coordination pour aider de façon ciblée et efficace les États à créer des capacités pour mettre en œuvre et maintenir en état des systèmes et mesures de sécurité nucléaire de façon durable en vue de détecter les événements de sécurité nucléaire et d'intervenir en pareil cas ;
- continuer à renforcer le cadre mondial de sécurité nucléaire, appuyer les régimes de sécurité nucléaire dans les pays et coordonner l'assistance et l'appui à la sécurité nucléaire dans le monde ;
- encourager l'échange international, sur une base volontaire, de données d'expérience sur la mise en œuvre du régime de sécurité nucléaire de chaque État, tout en protégeant les informations sensibles ;
- étendre l'application du programme INSSP à tous les États qui demandent un INSSP pour organiser selon les priorités et gérer la coopération en matière de sécurité nucléaire.